



**COMMUNE DE SARCENAS**  
1250 Route De Palaquit  
38700 SARCENAS  
TEL : 04-76-27-65-20

**Arrêté municipal réglementant la présence des chiens domestiques sur le site du Col de Porte le 18 janvier 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**ARRETE N° 19-2022**

**Vu**

- Les articles L.2212-1 à L.2213-2 puis l'article L.2215-1 du Code général des collectivités territoriales,
- Les articles L.211-22 à L.211-26, R.211-11 et R.211-12 du Code rural et de la pêche maritime
- Le règlement Sanitaire de l'Isère
- L'organisation de l'étape 10 - Col de Porte de la course internationale de chiens de traîneaux « La Grande Odyssée 2023 » le mercredi 18 janvier 2023,

**Considérant**

- Qu'à cet effet, il convient de prendre toute mesure nécessaire afin de prévenir les désordres portant atteinte au bon déroulement de la manifestation et à la sécurité publique, et en particulier à la sécurité des chiens domestiques.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le mercredi 18 janvier 2023, il sera formellement interdit de promener son chien, même tenu en laisse, sur le site d'arrivée, et de départ de ladite étape sur le site du Col de Porte, défini en rouge sur le plan joint.

**ARTICLE 2 :**

La réglementation prévue dans l'article 1 devra également être respectée aux abords des pistes empruntées par La Grande Odyssée selon le plan joint.

**ARTICLE 3 :**

Il sera demandé aux propriétaires de chien de veiller scrupuleusement au respect des articles 1, et 2, sous peine de sanctions pour non-respect d'un arrêté municipal.

**ARTICLE 4 :**

Monsieur le Maire, et la Gendarmerie Nationale seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 038-213804727-20221208-ARRETE\_19\_2022-AI



**ARTICLE 5 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun 38000 GRENOBLE, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication ou de notification.

Fait en Mairie de SARCENAS  
Le 8 décembre 2022

Le Maire  
Sylvain DULOUTRE

Mairie de SARCENAS  
38 (Isère)

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le

**SLO**

ID : 038-213804727-20221208-ARRETE\_19\_2022-AI

